

28 jan 2022 -17:07

Appartient à Conseil des ministres du 28 janvier 2022

Financement du Fonds des accidents médicaux en 2021

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenborucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 octobre 2021 fixant le montant à charge de frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité destiné au financement du Fonds des accidents médicaux (FAM) en 2021.

L'arrêté royal du 10 octobre 2021 a fixé le montant du financement du FAM, à charge des frais administratifs de l'INAMI, pour l'année 2021 à 21.549.468 euros. Le projet d'arrêté royal approuvé aujourd'hui prévoit une augmentation de ce financement à 25.561.437 euros. Cette augmentation s'explique presque entièrement par des dépenses plus élevées que prévu pour les interventions en faveur des victimes.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be